40ème Rallye des Collines d'Arzacq 3 - 4 - 5 mars 2023

BULLETIN D'ENGAGEMENT à retourner avant le : **vendredi 24 FÉVRIER 2023 minuit**

N° Course

Bulletin et montant de l'engagement à retourner à l'adresse suivante : **ASAC Basco-Béarnais - 2 bis Place Royale - 64000 PAU**

Montant des droits d'engagement : **550€** A l'ordre de : **ECURIE DES COLLINES D'ARZACQ**

Heures de convocation aux vérifications administratives /techniques, sur le site www.Agoratt.fr ou sur celui de l'organisation : **www.rallyedescollines.fr"** et **"www.asac-bascobearnais.asso.fr"**

EQUIPAGE :	**CONCURRENT** (si différent pilote)	**PILOTE**	**COPILOTE** (si Licence NJR, Tuteur Obligatoire)
NOM :			
Prénom :			
Adresse :			
Code Postal :			
Ville :			
Date naissance :			
Lieu naissance :			
N° portable:			
Mail :			
N° permis :			
Délivré le :			
Préfecture :			
N° licence :			
Type licence :			
Code ASA :			
Si Tuteur :	A présenter lors des vérifications administratives avec carte d'identité du détenteur		
Nom, prénom Tuteur :		N° Licence tuteur :	
Signatures :			

VÉHICULE engagé

Constructeur :	
Dénomination :	
Année construction :	
N° passeport technique :	
Date passeport :	
N° Châssis :	
Moteur (marque) :	
N° moteur :	
Cylindrée moteur atmosphérique :	
Cylindrée corrigée si suralimentation :	

(suivant article 282.3.1 FFSA)

Carburant :	DIESEL	ESSENCE
Roues motrices :	Quatre	Deux
Éligible legend group :	OUI	NON
Groupe :		**Classe :**

Les concurrents/pilotes/copilotes s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve. Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve s'ils se trouvaient dans cette situation au moment de son déroulement.

Versement des primes : **Joindre obligatoirement un RIB pour le traitement des dotations définies dans l'article 10P. du Règlement Particulier. A défaut les primes ne seront pas reversées.**

SEULES LES DEMANDES COMPLÈTES (INFO ÉQUIPAGE ET VÉHICULE + CHÈQUE) SERONT PRISES EN COMPTE. UNE DEMANDE REÇUE SANS CHEQUE DE REGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT N'EST PAS PRIORITAIRE ET NE SERA VALIDÉE QU'AU MOMENT DU PAIEMENT (SOUS RÉSERVE DU NOMBRE D'ENGAGÉS). TOUT REGLEMENT NON HONORE FERA L'OBJET D'UN RAPPORT A LA FFSA.

RESERVE AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS				**RESERVE AUX CONTRÔLES TECHNIQUES**			
Numéro	Date d'engagement	règlement	Nom et signature du contrôleur	Nom et signature du contrôleur	GROUPE	CLASSE	OK